



– Anne-Marie CORDIER, Présidente

COMITÉ SYNDICAL

SEANCE DU 05 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le cinq octobre à dix-neuf heures et sept minutes, le Comité syndical dûment convoqué le vingt-neuf septembre deux mille vingt-deux, s'est réuni en la salle du Conseil à Mouzeil, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Anne-Marie CORDIER.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 16

Nombre de délégués présents (titulaires et suppléants):

14 (jusqu'à 20h55)

Nombre de délégués participant au vote :

10 + 3 pouvoirs (de 19h07 à 20h55)

Titulaires présents :

Elue Couffé : Suzanne LELAURE, Roseline VALEAU.

Elu Le Cellier: Michaël DAVID, Céline ORTHION.

Elus Ligné: Anne-Marie CORDIER, Stéphanie Elues Ligné: Anita MENET, Guillaume NIEL.

BÉRITAULT, Déborah SIDDI.

Elus Mouzeil: Daniel GARNIER, Florence BEZIER,

Jacqueline LE TEXIER.

Titulaires absents excusés :

Elus Le Cellier : Philippe MOREL, Aurélia AUDRAIN

Elu Ligné: Maurice PERRION (Pouvoir à Anita

MENET)

Elu Mouzeil: Daniel MOULIN

Elus Couffé: Daniel PAGEAU (Pouvoir à Cécile COTTINEAU), Frédéric DELANOUE (Pouvoir à

Eugénie MBILEMBI BOMODO)

Secrétaire de séance : Stéphanie BÉRITAULT

Suppléants présents :

Couffé: Cécile COTTINEAU, Eugénie Elues

MBILEMBI BOMODO

Suppléants absents excusés :

Elues Couffé: Sylvie FEILLARD, Sylvie LE MOAL.

Elus Le Cellier: Alice BAUDEL, Didier PICAT, Alix

ERMENEUX, Stéphanie HERBETTE.

Elues Ligné: Mélanie BRIAULT, Aurélie DUVAL.

Elues Mouzeil: Marie RAFFIN, Michel PAGEAU.

Marina JULIENNE, Nathalie TRUIN.

2022-34 CTG - ANNEXE 2

La convention territoriale globale pour l'année 2022 a été pré-validée par la CAF en août 2022. Pour rappel, il s'agit du nouveau contrat qui nous lie à la CAF, la CTG vient remplacer le Contrat Enfance Jeunesse.

Cette convention a 2 axes distincts:

- L'axe projet : définition des objectifs politiques sur la durée de la convention par secteur d'activités, un bilan qualitatif est demandé annuellement.
- L'axe financement : des financements appelés « bonus territoire » sont versés en fonction des heures enfants effectuées (fréquentations des structures)



- Anne-Marie CORDIER, Présidente

N° 2022/73

Elle est signée uniquement pour l'année en cours, à titre exceptionnel, et sera renouvelée en 2023 au même titre que les conventions de l'ensemble des collectivités du Pays D'Ancenis. A compter de janvier 2023, la COMPA portera la partie projet. Les financements seront maintenus au niveau

Après étude des objectifs politiques définis dans la CTG et des modalités de financements proposés par la CAF, éléments de la CTG jointe en annexe 2 à la convocation du Comité syndical de ce jour et après délibéré, les membres du Comité syndical, à l'unanimité,

VALIDENT la convention,

> AUTORISENT la présidente à la signer.

Pour extrait conforme aux registres, La Présidente.

Mme CORDIER Anne-Marie

. J.CM du Secteu 3 place de la Per 44850 LIGN

Tal: 02 51 12 sivernligne@erange.fr